EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **26 juin 2015 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt six juin deux mille quinze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 19 juin 2015, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Christian PORTEFAIX, Antoine RECHAGNEUX, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS, Nicole PRIEUX à Jean-Christophe CERVANTES**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Dominique ROGUE-SALLARD**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur le Maire sort pour l'examen et le vote du Compte Administratif (question n°3).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside pour la question n°3.
Madame Isabelle PADOVANI et Monsieur Antoine RECHAGNEUX quittent la séance avant le vote de la question n°8 sans laisser de pouvoir.
Monsieur Louis COUSTES quitte la séance pendant le débat de la question n°11 sans laisser de pouvoir.
Monsieur Simon POURRET donne pouvoir à Madame Valérie BERNARD et quitte la séance pendant le débat de la question n°11.
Madame Géraldine BASTIEN donne pouvoir à Monsieur Didier MULLER et quitte la séance pendant le débat de la question n°11.
Monsieur Jérôme GODARD donne pouvoir à Monsieur Philippe BOHELAY et quitte la séance pendant le débat de la question n°11.
Madame Marianne MAXIMI donne pouvoir à Madame Laurence SCHLIENGER et quitte la séance pendant le débat de la question n°11.
Monsieur Dominique ADENOT quitte la séance avant le vote de la question n° 14 sans laisser de pouvoir.
Monsieur Alain LAFFONT donne pouvoir à Monsieur Florent NARANJO et quitte la séance avant le vote de la question n° 26.
Madame Odile VIGNAL donne pouvoir à Monsieur Guillaume VIMONT et quitte la séance avant le vote de la question n°43.

Rapport N° 27

CONTRAT DE VILLE - SOUTIEN AUX PROJETS ASSOCIATIFS

Isabelle LAVEST, en tant que membre du Conseil d'Administration des Amis du RIO, Valérie BERNARD et Magali GALLAIS en tant que membre du Conseil d'Administration de l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et Adolescence, Isabelle LAVEST, Jérôme AUSLENDER, Sondès EL HAFIDHI et Dominique BRIAT en tant que membres du Conseil d'Administration de l'Ecole Supérieure d'Art de Clermont Métropole et Marion CANALES et Simon POURRET en tant que membres du Conseil d'Administration de la Mission Locale Clermont Communauté ne prennent pas part au vote.

La réforme de la « Politique de la Ville » a été lancée en 2012 par le gouvernement et a abouti au vote de la « loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine » datée du 21 février 2014.
Cette réforme a été conçue autour de quatre axes :

- la participation des habitants avec la nécessité de mettre en place des Conseils de citoyens sur chaque quartier prioritaire ;
- la refonte de la géographie prioritaire avec la suppression de tous les zonages précédents (ZUS, ZFU, ZRU,…) ;
- un Contrat de Ville unique et global dans une approche intégrée à la dynamique de l'agglomération ;
- un nouveau programme de renouvellement urbain.

La volonté du législateur est aussi d'insister sur la nécessité de mobiliser le droit commun avant de mobiliser les crédits qui doivent rester exceptionnels de la Politique de la Ville.

La nouvelle géographie prioritaire a été arrêtée définitivement par le décret du 30 décembre 2014. Pour l'agglomération clermontoise et la Ville, ont été conservés, sur des périmètres resserrés autour du patrimoine des bailleurs sociaux, les quartiers nord (Croix de Neyrat, Champratel, les Vergnes), La Gauthière, Saint Jacques, Fontaine du Bac et le quartier du lac à Cournon. Ont été sortis les quartiers de Gerzat, d'Aulnat et Fontgième/Saint Alyre et Herbet pour la ville.

Le Contrat de Ville est aujourd'hui en cours d'élaboration sous la maîtrise d'ouvrage de Clermont Communauté. Comme le prévoit la loi, il doit être construit sur trois piliers : « la rénovation urbaine et le cadre de vie », « la cohésion sociale », et « le développement économique et l'emploi ».

Dans ce cadre de la Politique de la ville, la Ville met en place chaque année une enveloppe de 635 000 € afin de contribuer à la mise en œuvre des projets associatifs sur les quartiers concernés.

Dans le souci de ne pas pénaliser les associations, de ne pas fragiliser leur équilibre financier souvent précaire, et de garder une cohérence à l'action publique, la Ville a souhaité engager une réponse aux sollicitations financières des associations sans préjuger de leur inscription future dans le Contrat de ville en cours d'élaboration.

Au regard de l'ensemble de ce contexte, 39 projets ont été examinés pour un montant total de 289 896 €.
L'instruction de ces demandes de subvention a été conduite de manière concertée en interne de la Ville avec

les différents Adjoints et services concernés ; et en externe avec les services de l'Etat, de l'Agglomération et du Conseil Départemental.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015.

En conséquence, il vous est proposé, en accord avec votre commission:

- d'approuver la répartition des aides financières accordées à ces associations comme indiqué dans le tableau ci-joint ;
- d'autoriser le versement, en temps utile, de ces subventions aux associations concernées ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tout acte afférent dont les conventions d'objectifs ci-jointes.

Maître d'ouvrage	Intitulé des projets	Coût de l'action €	Subvention Politique de la Ville accordée pour 2014	Subvention Politique de la Ville demandée pour 2015	Subvention Politique de la Ville proposée pour 2015
AMIS DU RIO (les)	**« Cinéma de mon pays »** **« Cinéma de mon quartier »** Cette action se décline en deux pôles. Le projet « Cinéma de mon pays » développe un parcours d'échange, d'ouvertures culturelles et sociales à travers la diffusion et la mise en valeur d'œuvres cinématographiques issues des productions d'Afrique du Nord et continentale, du Sud de l'Europe ou des films français traitant de l'intégration sociale et culturelle. Il vise à favoriser les échanges intra-communautaires, à impliquer les habitants en les associant à la programmation. Le projet « Cinéma de mon quartier » fait la promotion du cinéma auprès des enfants et adolescents ; il vise à encourager la découverte, la production et la diffusion d'œuvres de qualité pour les jeunes, à contribuer à l'apprentissage et à la lecture de l'image et au développement de l'esprit critique, à encourager l'initiative des jeunes. Globalement pour cette action, des projections sont proposées régulièrement (1 à 2 fois par mois) en présence de réalisateurs/trices, de comédiens/ennes ou d'intervenant/te et un débat est organisé. Public : tout public Quartiers : tous quartiers prioritaires	73 000,00	16 000,00	18 000,00	16 000,00
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE (ADSEA/PARQ)	**Dynamisation sociale - Croix de Neyrat** La dynamisation sociale vise à développer le pouvoir d'agir des habitants dans une dimension collective. Elle s'inscrit en priorité dans un travail de proximité autour de la citoyenneté et de la participation des habitants et vise à permettre une reconnaissance de la maitrise d'usage des habitants par les institutions. La présence de l'ADSEA sur le territoire lui permet de prendre une place de médiateur, initiateur, mobilisateur, co-acteur pour, au final, réorienter les habitants vers les offres associatives ou de la Maison de Quartier (inscription des enfants aux activités sportives, aux centres d'animation, lien avec des familles,…) Public : tout public Quartier : Croix de Neyrat	37 700,00	13 000,00	13 965,00	13 000,00
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE (ADSEA/PARQ)	**CHANTIERS EDUCATIFS** **Nouvelle action** Les chantiers sont fournis par les bailleurs ou les collectivités locales ; ils sont destinés aux jeunes entre 14 et 17 ans et un contrat tripartite (enfant/parents/ADSEA) est signé précisant la tâche à accomplir et la nature de la contrepartie. Ces chantiers, adaptés à l'âge des participants, permettent de financer un projet collectif ou individuel, mais ils sont aussi un support éducatif mettant en action les notions d'effort, de solidarité, de persévérance et permettent de modifier les représentations entre les jeunes et les habitants du quartier. Il s'agit de chantiers de courte durée (2 à 3 jours) avec un effectif réduit (5 à 6 jeunes) pour un support éducatif de qualité. Public : jeunes Quartier : Saint Jacques	7 000,00	/	3 500,00	3 500,00
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE (ADSEA/PARQ)	**Chantiers agricoles** Ces chantiers représentent un potentiel d'emploi, le secteur agricole étant en recherche de main d'œuvre saisonnière non qualifiée. L'objectif des éducateurs de l'ADSEA est d'utiliser ce potentiel dans un travail de reconstruction sociale engagé auprès des jeunes et des personnes en situation d'exclusion ou de marginalisation. L'éducateur accompagne et encadre sur les lieux de chantier et partage avec les salariés le travail à accomplir, la tranche de vie qui s'y rapporte et se positionne avec un regard validant. En plus d'une réponse financière ponctuelle, le participant à ces chantiers est mis en situation effective de salarié avec l'intérêt qu'apporte cette considération sociale. Public : sans emploi Quartier : Tous quartiers prioritaires	85 829,00	10 000,00	11 146,00	10 000,00

Maître d'ouvrage	Intitulé des projets	Coût de l'action €	Subvention Politique de la Ville accordée pour 2014	Subvention Politique de la Ville demandée pour 2015	Subvention Politique de la Ville proposée pour 2015
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE (ADSEA/SDAP ST-JACQUES)	**Dynamisation des habitants** Cette action vise à développer la participation des habitants aux projets qui les concernent pour faciliter et accompagner une évolution du statut de locataire, pour revaloriser le statut d'adulte et la fonction parentale dans le quartier, pour développer et mettre en valeur les ressources du quartier. Pour cela, l'ADSEA intervient de manière ciblée, par exemple en mobilisant les habitants autour de l'occupation et l'investissement d'un appartement mis à disposition par le bailleur (atelier art plastique pour les enfants et aide aux devoirs), en créant des animations en pied d'immeuble permettant d'entrer en relation avec des parents en difficultés éducatives avec leurs enfants, en travaillant avec les associations de quartier (participation à la fête de quartier, club de foot,…). Public : tout public Quartier : Saint Jacques	30 937,00	12 500,00	15 075,00	12 500,00
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE (ADSEA/SDAP ST-JACQUES)	**Actions jeunes : actions éducatives, d'animation et d'insertion** Ces actions ont pour objet de prévenir les difficultés adolescentes, les conduites à risque et leurs conséquences individuelles et collectives, d'accompagner les jeunes vers une démarche d'insertion sociale, professionnelle, culturelle, de soutenir les parents dans leur rôles et fonctions, de créer des supports médiateurs à la relation éducative. Elles prennent la forme de chantiers éducatifs destinés aux mineurs, de camps et de courts séjours, de sorties loisirs et culture, de sorties familiales, de mise en place d'ateliers. Public : jeunes de 9 à 25 ans Quartier : Saint Jacques	57 558,00	17 500,00	23 386,00	17 500,00
ASSOCIATION FRANCO ALGERIENNE	**Permettre le vivre ensemble par le sport et la culture** **Première demande** Par la pratique du football essentiellement, il s'agit de participer à la construction d'un « vivre ensemble » en faisant la promotion de la citoyenneté, en luttant contre les discours radicaux ou haineux. Cette pratique permet en effet de tisser des liens sociaux qui permettent d'échanger, de dialoguer, de favoriser l'insertion sociale et professionnelle, de ne pas laisser les personnes seules à affronter leurs problèmes, de trouver des solutions aux attentes des publics (logement, emploi, santé, activités, administration,…). L'association joue ainsi un rôle de relais, en étant à l'écoute et en « faisant passerelle » entre les jeunes et les institutions. Public : tout public Quartiers : quartiers Nord	8 800,00	/	4 000,00	4 000,00
ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT-JACQUES	**Structuration et développement de l'École de Foot sur le quartier Saint-Jacques** L'école de foot a pour vocation d'accueillir, de participer à la réussite éducative, à la prévention de la délinquance et au développement de la citoyenneté, d'exercer une vigilance sur la discrimination en ouvrant une fenêtre sur la vie sociale et l'intégration dans le quartier par le biais de la pratique du football. Les entraînements ont lieu 2 à 3 fois par semaine et sont assurés par des éducateurs diplômés. Des matchs ont lieu tous les samedis et des stages sont organisés pendant les vacances incluant des cours en salle en mettant en avant la sensibilisation au respect de l'arbitre et des adversaires, et une implication dans les règles de la vie du groupe. Public : jeunes et parents Quartier : Saint-Jacques	62 000,00	6 000,00	7 500,00	6 000,00
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE CLERMONT NORD	**Soutien à la parentalité et réussite éducative** La mise en place de cette action part du constat qu'en parent qui maîtrise les codes de la société et de la famille tel que le fonctionnement du système scolaire, la psychologie de l'enfant, aidera de manière inclusive son enfant à réussir. Le projet se déroule parallèlement en direction des parents et des enfants. Les parents se rencontrent de différents lieux autour d'activités comme des groupes de parole, des conférences débats, pour renforcer par le dialogue et l'échange leur capacité à exercer pleinement leur responsabilité parentale. Les thématiques abordées sont la psychologie de l'enfant, l'éducation, l'écoute, la maîtrise de soi, la gestion des conflits, le suivi scolaire… Pour les enfants, il s'agit de valoriser la réussite éducative via une exposition « portraits de réussite » des habitants du territoire, de mettre en place un soutien scolaire pour les élèves de 3ème et terminale, d'apprendre les codes du savoir vivre et du vivre ensemble. Public : habitants des quartiers Nord Quartiers : quartiers Nord	6 900,00	/	1 500,00	1 000,00

Maître d'ouvrage	Intitulé des projets	Coût de l'action €	Subvention Politique de la Ville accordée pour 2014	Subvention Politique de la Ville demandée pour 2015	Subvention Politique de la Ville proposée pour 2015
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE CLERMONT NORD	**Les valeurs de la République via la citoyenneté, l'éducation, la culture et le sport** Considérer la culture, l'éducation, le sport comme de véritables outils dans la réussite de chacun et la cohésion sociale est au cœur de cette action qui doit en finalité contribuer à la croissance économique du territoire, promouvoir la citoyenneté et l'image du quartier et donc plus globalement favoriser l'attractivité. La pratique d'activités culturelles, sportives, éducatives permettent de restaurer le lien social, de dynamiser la vie associative, de lutter contre l'exclusion sociale de certains groupes de la population, de favoriser l'insertion professionnelle des habitants et de créer une mixité sociale et intergénérationnelle. L'accompagnement proposé prend la forme d'activités ludiques et culturelles, intégrant donc une dimension de cohésion sociale comme des ateliers culturels, sportifs (équitation, anglais, nature,…) des sorties (musées, Vulcania,…), des visites de la région. Public : habitants des quartiers Nord Quartiers : quartiers Nord	14 838,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
ASSOCIATION SPORTIVE MONTFERRANDAISE Omnisports	**« Ouverture des infrastructures de l'ASM aux associations et aux personnes des quartiers éligibles au titre du CUCS »** L'ASM est un partenaire associatif important implanté au sein d'un quartier prioritaire et le club souhaite par cette action concourir au mieux vivre ensemble avec ses moyens et souhaite soutenir des projets associatifs initiés dans le cadre de la Politique de la Ville. Pour ce faire, elle propose une ouverture de ses infrastructures permettant aux habitants des quartiers prioritaires d'accéder à la pratique sportive. Ainsi, les infrastructures sont mises à disposition des associations et une collaboration avec les écoles primaires avec des initiations dans différents sports (lutte, rugby, rugby fauteuil, basket,…) est mise en place permettant l'accessibilité au sport pour tous. Public : tout public Quartiers : tous quartiers prioritaires	43 237,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
AVEC	**Intervenir auprès des victimes d'infractions notamment celles faisant partie des publics prioritaires que sont les victimes d'infractions familiales.** L'objectif de cette action est d'assurer un accueil et une information de qualité à l'ensemble des victimes d'infractions, notamment familiales. Il s'agit de mettre en oeuvre une prise en charge pluridiscilplinaire des victimes permettant d'assurer un suivi (juridique, psychologique, social) à tous les stades de la procédure, en lien avec les partenaires (monde judiciaire, hospitalier et social). L'accompagnement peut aller jusqu'au procès. Il s'agit également de sensibiliser afin de réduire le nombre de victimes qui ne font pas valoir leurs droits. Public : victimes d'infractions Quartiers : tous quartiers	90 920,00	/	20 000,00	5 000,00
AVENIR	**Aménagement des jardins familiaux - Ville de Clermont-Ferrand** Cette action repose sur la mise en place d'un atelier chantier d'insertion ayant pour support la construction de cabanes en bois dans le cadre de l'aménagement des jardins familiaux. L'objectif est d'améliorer les conditions de stockage du petit matériel, de sécuriser les cabanes tout en respectant le critère du développement durable. Cette action permet de créer du lien avec les habitants du quartier, de favoriser la cohésion sociale par l'échange et la centralisation des pratiques (aménagement extérieurs ou matériaux de récupération, serre collective, troc plants et légumes,…). Mais il s'agit aussi de permettre à des personnes rencontrant des difficultés d'insertion socio professionnelle de mettre en place des démarches d'insertion professionnelle tout en s'engageant dans un projet solidaire d'aménagement des jardins familiaux et de participer à la vie d'un quartier. L'équipe est composée de 8 salariés en insertion en CDD de 26 heures hebdomadaires. Public : 8 salariés en insertion bénéficiaires du RSA ou des minimas sociau Quartiers : quartiers Nord	213 885,00	/	10 000,00	10 000,00

Maître d'ouvrage	Intitulé des projets	Coût de l'action €	Subvention Politique de la Ville accordée pour 2014	Subvention Politique de la Ville demandée pour 2015	Subvention Politique de la Ville proposée pour 2015
Centre d'Accueil, de Documentation et d'Information en Santé affective et sexuelle de la Région Auvergne (CADIS)	**Prévention des violences faites auprès des jeunes 5 - 12 ans et Education à la Laïcité et à la citoyenneté** **Nouvelle action** L'objectif de cette action est de prévenir les différentes formes de violences faites aux enfants et de leur permettre d'appréhender les notions de laïcité, de citoyenneté, de liberté, de droits. Ce projet se déroule en lien avec les écoles, l'objectif étant d'intervenir pour des séances de 45 mn à 2 heures, selon l'âge des enfants, sur 6 à 8 établissements sur les quartiers prioritaires. Les interventions sont préparées avec les enseignants et des rencontres avec les parents sont également prévues. Ces séances d'information et de travail doivent permettre de légitimer la protection des enfants vis-à-vis des différentes formes de violence et des incivilités sociales, de prévenir le comportement inadapté à notre société et d'accompagner l'enfant dans sa construction sociale (laïcité et citoyenneté) en l'instruisant sur les questions de liberté et de devoirs, sur légalité Hommes Femmes. Public : jeunes de 5 à 12 ans et leurs parents Quartiers : tous quartiers prioritaires	16 900,00	/	6 000,00	6 000,00
CLERMONT FONTAINE DU BAC FOOTBALL CLUB	**L'école de football, l'école de la vie : transmettre les bases d'un savoir être, d'un savoir vivre** A travers le football et ses règles, l'école de foot à vocation à transmettre les bases d'un savoir être, d'un savoir vivre. En effet, des thématiques comme le respect de soi, des autres, de l'environnement sont au cœur de l'action de l'association. Mais celle-ci intervient également comme un trait d'union sur différents aspects : éducation à la parentalité (lien école – club – famille), médiation, prévention, éducation à la citoyenneté, emploi et insertion professionnelle, santé, lieu de vie, découverte de la région pour un mieux vivre ensemble. Les entrainements ont lieu 1 à 2 fois par semaine selon les âges et les compétitions le week-end, animant ainsi le quartier. Public : tout public Quartier : Fontaine du Bac	148 340,00	10 000,00	16 000,00	10 000,00
CLERMONT-FD BOXE SAINT-JACQUES	**La pratique de la boxe anglaise** Cette action vise à développer la pratique de la boxe pour tous, favorisant la mixité. L'accent est mis sur le fait que la boxe doit aider à acquérir la maîtrise de soi et le respect des autres. La pratique est ouverte sur le quartier puisqu'il s'agit également de participer à la vie du quartier par le biais de démonstration, de participation à la fête de quartier, de l'organisation de forums, de tournois, de repas, de galas, d'évènements divers. Public : jeunes du quartier Quartier : Saint-Jacques	9 048,00	1 600,00	1 600,00	1 600,00
CLUB DES MILLE ENTREPRISES CITOYENNES D'AUVERGNE	**Semaine régionale de la diversité** **Première demande à la Ville de Clermont Fd dans le cadre du CUCS** L'association souhaite mobiliser sur une semaine des chefs et dirigeants d'entreprises, des représentants des institutions et des personnes en recherche d'emploi, de formation , de professionnalisation ou d'apprentissage. Il s'agit de mettre en valeur la diversité sous toutes ses formes dans le domaine de l'emploi : lutte contre les discriminations à l'embauche et dans l'emploi, insertion sociale et professionnelle, conditions de travail, transmission des compétences. Différents thèmes seront abordés tout au long de la semaine au cours de manifestations variées : visites d'entreprises, coaching RH et job dating, ciné-débat handicap, journée management de la diversité, session formation mini-entreprises EPA. Public : tout public concerné par l'emploi Quartiers : tous quartiers prioritaires	65 800,00	/	1 000,00	1 000,00

Maître d'ouvrage	Intitulé des projets	Coût de l'action €	Subvention Politique de la Ville accordée pour 2014	Subvention Politique de la Ville demandée pour 2015	Subvention Politique de la Ville proposée pour 2015
COMITE DE QUARTIER LA PLAINE LES VERGNES	**Actions et concertation en direction des jeunes et des adultes** L'association accompagne les habitants du quartier dans leur vie quotidienne pour des questions d'ordre social, de santé, administrative, d'emploi ou de loisirs. Son action vise à faciliter les échanges avec les institutions et à favoriser le lien social entre habitants en créant des occasions de rassembler les familles, les enfants. Les actions menées dans ce cadre sont aussi un outil pour apporter des repères et contribuer ainsi à l'éducation des jeunes. Concrètement, l'association s'appuie sur l'organisation de différents évènements (cross des Vergnes, arbre de Noël, soirée spectacle) et d'activités régulières pour les femmes et les enfants notamment (groupe de paroles, ateliers couture, remise en forme, cuisine, alphabétisation, arts plastiques,…). Public : tout public Quartiers : la Plaine les Vergnes	31 965,00	5 300,00	5 300,00	5 300,00
COMITE DE QUARTIER SAINT-JACQUES	**Saint-Jacques en fête** L'organisation d'un après-midi festif sur le quartier de Saint-Jacques le 30 mai est l'occasion de permettre aux habitants de célébrer ensemble un évènement mettant en valeur leur lieu d'habitation, la dynamique de quartier, de rassembler le plus grand nombre d'intervenants associatifs et institutionnels créant ainsi du lien social à travers l'animation et la convivialité. Ainsi, cet évènement fédérateur encourage les initiatives des habitants pour l'organisation et l'animation de la fête et en mutualisant les compétences, incite à la mise en place d'autres actions communes. Concrètement, les animations présentées sont variées puisqu'il est proposé des jeux, des initiations à des disciplines sportives une scène ouverte avec les talents du quartier, un espace restauration, des spectacles. Public : tout public Quartier : Saint-Jacques	10 100,00	3 000,00	3 300,00	3 000,00
COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DU PUY-DE-DOME (CDOS 63)	**Sport Jeunes** A l'occasion de chaque vacances scolaires, il s'agit de faire découvrir aux jeunes un panel de sports le plus large possible afin de pratiquer une activité pendant ces temps de vacances mais aussi de leur donner l'envie de pratiquer plus régulièrement en club. Les jeunes pratiquent un sport qui change environ toutes les heures afin de découvrir une dizaine de disciplines sur la semaine. Une sensibilisation à l'handisport est également au programme des activités ainsi qu'une sortie sur une journée au mois de juillet. Public : jeunes Quartiers : quartiers Nord	61 100,00	5 000,00	8 000,00	5 000,00
COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF AUVERGNE	**"Femmes et sports : le sport accessible à toutes"** Partie du constat que la pratique sportive pouvait se révéler un formidable support de lien social, de mobilisation, de valorisation et d'insertion, l'association donne l'occasion à des femmes de s'initier aux activités physiques et sportives dans un but de bien être physique et moral. A partir de ces pratiques, il s'agit de créer un lien social, d'enclencher une dynamique propre à valoriser la femme dans son environnement social et familial et à la mobiliser dans son parcours d'insertion. D'autre part, l'objectif est aussi de sensibiliser le mouvement sportif à l'accueil de ce public et de créer des passerelles entre le mouvement sportif et le secteur social. Les activités proposées (1 heure par semaine encadrée par un professionnel ayant une bonne connaissance de ce public) sont identifiées selon les critères suivants : la santé et l'hygiène de vie, le bénéfice pour la vie quotidienne, familiale et sociale, la facilité d'accès à la pratique. Public : femmes issues des quartiers prioritaires Quartiers : quartiers prioritaires de Clermont-Fd	17 300,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
CPAM 63	**Structure Relais Santé** L'objectif de cette action est de permettre aux publics les plus défavorisés et en situation de précarité, d'accéder à leurs droits aux soins et à la démarche de soins dans les structures de droit commun, leur permettant ainsi de devenir ou redevenir acteurs de leur santé de manière à favoriser leur insertion professionnelle, sociale ou médicale. La prise en charge est multi disciplinaire par des coordonnateurs médico-psycho-sociaux, médecin généraliste, des médecins psychiatres, infirmière et psychologue sous la forme d'entretiens individuels sur rendez-vous. Des interventions collectives sont aussi menées sur des groupes constitués et identifiés auprès des partenaires et institutions œuvrant auprès des publics cibles, afin de promouvoir la santé et les droits et faire une offre de soins (par exemple : invitation à passer un bilan de santé). Public : tout public Quartiers : Tous quartiers prioritaires	436 025,00	10 000,00	12 000,00	10 000,00

Maître d'ouvrage	Intitulé des projets	Coût de l'action €	Subvention Politique de la Ville accordée pour 2014	Subvention Politique de la Ville demandée pour 2015	Subvention Politique de la Ville proposée pour 2015
CRI AUVERGNE - Centre Ressources Illettrisme Auvergne	**Lutte contre l'illettrisme** Sensibiliser le grand public / Prévenir les situations d'illettrisme / Professionnaliser les acteurs / Expérimenter, accompagner Le CRI assure des missions d'accueil et d'animation pédagogiques auprès des différents publics et notamment les personnes ne maîtrisant pas la langue et/ou les savoirs de base. Cette association remplit des missions de prévention de l'illettrisme en proposant appui et professionnalisation des intervenants pour toute action menée dans le cadre des liens parents/enfants/école. La poursuite du programme de professionnalisation est une réponse aux besoins et attentes des acteurs. L'association diffuse des ressources de formation et d'appui méthodologique notamment auprès des travailleurs sociaux. Public : public ne maîtrisant pas la langue Quartiers : tous quartiers prioritaires	50 100,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
ECOLE SUPERIEURE D'ART DE CLERMONT METROPOLE	**Les enfants, auteurs de leur Ville** **Première demande** L'ESACM propose des ateliers d'arts plastiques à destination des enfants (ouverts à tous sans inscription) partout dans la ville afin de permettre à ceux-ci et notamment ceux des quartiers prioritaires de se saisir de la question de la ville pour, avec des outils de l'art contemporain, en devenir les auteurs et donc les citoyens. Un lieu, un espace, un trajet qui pose question sera d'abord choisi dans la ville, puis un protocole de travail simple sera mis en place (faire des ateliers de dessin sur des post-il pendant l'attente du tram et laisser les post-il collés et d'autres vides à remplir, faire un totem avec tout ce qu'on trouve dans un terrain vague du centre ville, faire faire des photos de leur immeuble aux enfants et leur demander de les repeindre). Ces séries de micro-ateliers ne sont pas liées à des évènements mais cherchent à travailler en profondeur à partir de gestes, d'actions et d'observation, permettent de construire un projet de ville de manière collaborative et de créer un dialogue entre certains quartiers et le centre vill Public : enfants et adolescents de la Ville de Clermont-Fd Quartiers : tous quartiers	30 000,00	/	15 000,00	7 500,00
FORMACCEL Formation pour Acquérir les Compétences Compter Ecrire Lire	**Atelier "les mots à vivre"** Cette action a pour objet de proposer un atelier au cœur du quartier de Croix-de-Neyrat, visant à une meilleure maîtrise des compétences de base en lecture, en écirture, en calcul, en informatique par l'intermédiaire de documents et de situations de la vie quotidienne. Ce travail est mené auprès du public dans le quartier afin de rendre viable une possibilité d'apprentissage dans des lieux valorisants, porteurs de culture, notamment la médiathèque. Public : tout public Quartier : Croix-de-Neyrat	18 303,00	4 000,00	8 000,00	4 000,00
FORMACCEL Formation pour Acquérir les Compétences Compter Ecrire Lire	**Maîtrises des compétences de base et insertion professionnelle** L'objectif de l'action est d'accompagner le développement économique de la Gauthière en renforçant l'insertion professionnelle, l'accès à l'emploi et la formation des habitants. Ainsi, il est proposé aux publics une meilleure maîtrise de la communication à travers des situations concrètes de la vie quotidienne de chacun et des documents sur les métiers. Le positionnement individuel est privilégié générant un plan de formation individualisé. Des actions en lecture (comprendre des courriers, des modes d'emploi, des messages laissés par un collègue, des petites annonces,…), en écriture (noter un numéro de téléphone, un message, rédiger sa liste de courses,…), en calcul (lire l'heure, calculer une durée, une distance, compter sa monnaie,…) sont menées. Parallèlement, l'utilisation de postes informatiques et l'apprentissage de repères spatio-temporels sont utilisés. La formation est collective pour rompre l'isolement et permettre une dynamique de groupe et aussi individualisée. Public : adultes Quartiers : tous quartiers prioritaires	13 650,00	/	6 000,00	4 000,00
GAUTHIERE CULTURE ET LOISIRS (LA)	**Après-midi culturels** Cette action vise à permettre à des personnes souvent isolées de développer leurs connaissances culturelles tout en rencontrant d'autres personnes pouvant provenir de milieux différents. Favoriser ces rencontres, mener des activités et s'impliquer dans une démarche de groupe, accéder à des visites collectives de sites, d'expositions, créer des liens et des moments conviviaux sont les buts de cette démarche, dont le programme est élaboré collectivement et qui est proposé deux fois par semaine en après-midi. Public : adultes du quartier Quartier : La Gauthière	11 145,00	6 800,00	6 800,00	6 800,00

Maître d'ouvrage	Intitulé des projets	Coût de l'action €	Subvention Politique de la Ville accordée pour 2014	Subvention Politique de la Ville demandée pour 2015	Subvention Politique de la Ville proposée pour 2015
LIGUE D'AUVERGNE DE JUDO, JUJITSU, KENDO et disciplines associées	**Judo Éducation Insertion dans les quartiers sensibles** L'activité judo dans les quartiers prioritaires vise à favoriser l'accessibilité au judo en essayant de mettre en place une activité éducative de qualité, régulière et encadrée. La spécificité du judo conduit les élèves à devoir respecter les règles du jeu et de sécurité, à accepter des sensations motrices inhabituelles, à accepter des émotions. Ainsi, ce support doit permettre de lutter contre l'isolement et le repli sur soi, transmettre les valeurs du judo, favoriser la mixité et favoriser l'implication dans la vie sociale. Public : tout public Quartiers : tous quartiers prioritaires	71 550,00	5 000,00	5 000,00	3 400,00
MISSION LOCALE DE CLERMONT COMMUNAUTE	**Coaching vers l'emploi** L'objectif de cette action est de favoriser l'accès à l'emploi des jeunes des quartiers prioritaires qui, dans le contexte économique et social actuel, sont particulièrement touchés par l'exclusion du marché du travail. Partant du constat que ces jeunes rencontrent des difficultés aussi parce qu'ils méconnaissent les réalités et les codes de recrutement des entreprises, la mission locale propose un accompagnement intensif de jeunes repérés par des relais associatifs et institutionnels. Cela se traduit concrètement par des entretiens hebdomadaires avec l'organisme CFBC afin de préciser les freins, les compétences et le projet professionnel de chaque jeune et par des phases collectives et individuelles de préparation à la relation avec l'entreprise (apprendre à maîtriser les codes de recrutement, les entretiens). Cette action permet aussi aux jeunes de bénéficier des contacts de l'organisme et de développer son propre réseau professionnel. Public : jeunes Quartiers : tous quartiers prioritaires	25 305,00	/	9 396,00	9 396,00
MOUVEMENT FRANCAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL - Association Départementale du Puy-de-Dôme	**Éducation à la sexualité dans les établissements scolaires** L'information et la sensibilisation des jeunes aux questions liées à la sexualité sont au cœur de cette action qui se déroule sous la forme d'intervention de 2 heures avec 2 animateurs/trices avec des groupes de 15 jeunes maximum. Les buts sont de prévenir les grossesses non désirées, des IST et du sida, de lutter contre le sexisme, de participer à l'éducation au respect de soi et de l'autre, de prévenir les violences sexuelles, relationnelles et familiales, de lutter contre les discriminations liées à la culture, au sexe, à la classe sociale. Public : jeunes de 12 à 17 ans Quartiers : tous quartiers prioritaires	15 100,00	1 700,00	1 800,00	1 800,00
MOUVEMENT FRANCAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL - Association Départementale du Puy-de-Dôme	**Prévention, information auprès des femmes et des jeunes sur les questions liées à la sexualité** L'objectif est d'informer les femmes et les jeunes des quartiers sur la connaissance de soi, les moyens de contraception, les lois et les droits, de prévenir les comportements sexistes, les violences, les grossesses non désirées et les IST/VIH. Cela implique d'instaurer un climat de confiance afin de mettre en place des groupes de parole. Par ailleurs, en collaboration avec d'autres associations (CADIS notamment) un salon de « thé-ciné » est organisé 1 à 2 fois par mois sur une problématique choisie par les participants/tes et présentés par des animatrices. Public : tout public Quartiers : quartiers Nord	10 700,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
NEYRAT BASKET ASSOCIATION (NBA)	**École de basket ball 2015** Cette action vise à continuer le développement de l'école de basket sur le quartier de Croix de Neyrat, en direction des jeunes de 7 à 18 ans, et notamment des jeunes filles issues de parents immigrés, en organisant des temps forts de prise en charge ludiques et éducatifs. Ainsi les jeunes peuvent s'appuyer sur un encadrement adulte qui allie référence de proximité, compétences éducatives et techniques, permettant un lien entre vie du quartier et vie scolaire. C'est aussi un cadre qui donne la possibilité à certains jeunes de redonner une partie de ce qu'ils ont acquis, permettant ainsi une vraie valorisation. Par ailleurs, le basket « loisir », basé sur le vivre ensemble, permet de toucher de nouveaux jeunes dans un cadre plus souple que celui de la compétition. Public : jeunes de 7 à 18 ans, féminin en priorité Quartier : Croix de Neyrat	65 000,00	5 500,00	5 500,00	5 500,00

Maître d'ouvrage	Intitulé des projets	Coût de l'action €	Subvention Politique de la Ville accordée pour 2014	Subvention Politique de la Ville demandée pour 2015	Subvention Politique de la Ville proposée pour 2015
OUVERTURE (L')	**Développement de lieu social sur les quartiers Nord** Par l'animation de 3 pôles d'activité (sportive, éducative et humanitaire), l'association a pour but d'aider les jeunes à développer des valeurs sur la vie en groupe, la confiance en soi, le respect, la solidarité et la tolérance. Les actions servent à favoriser la rencontre avec les autres mais aussi à animer et promouvoir l'image positive des quartiers. Le pôle sportif regroupe des activités telles que futsal, basket, école d'athlétisme et propose l'organisation d'évènements (tournois…). Le pôle éducatif met en place du soutien scolaire, une cellule de révision, du tutorat et des sorties pédagogiques. Le pôle humanitaire participe au soutien de population en France et à l'étranger (forage de puits, collecte de vêtements, distribution de colis alimentaires), au soutien aux personnes handicapées (dons de matériel médical…). Public : tout public Quartiers : quartiers Nord	152 885,00	7 000,00	12 000,00	7 000,00
PETITS DEBROUILLARDS d'AUVERGNE	**Les quartiers labo des transitions** L'objectif de cette action est de faciliter l'accès à tous à la culture scientifique et technique, à sensibiliser aux enjeux liés aux transitions (écologique, sociale, numérique) et d'éveiller le public à une démarche citoyenne en créant des dynamiques et des lieux de pratiques auprès de publics des quartiers prioritaires. La transition climatique sera au centre des actions menées sous la forme de six « cités débrouillards » dans chacun des quartiers identifiés : sur une durée de 5 jours, des animations de rue seront organisées en soirée permettant ainsi de faire sortir la science des lieux habituels et de la rendre accessible via une démarche ludique. Par la suite, un laboratoire mobile sera mis en place une journée par quartier (le science tour) et une mise en commun des travaux réalisés dans tous les quartiers sera prévue dans un lieu emblématique de la ville. Public : tout public Quartiers : tous quartiers prioritaires	26 986,00	/	3 000,00	2 200,00
PREMUDANSE Association de Promotion de l'Ecole Municipale de Danse	**"Les Trans'urbaines" projet concernant la pratique de la danse Hip-Hop** - Ce projet lié aux cultures urbaines permet aux enfants et aux jeunes des quartiers prioritaires de bénéficier d'un accès au spectacle vivant et à des ateliers de pratiques artistiques encadrés par des professionnels. Il a également pour objectif de développer le lien social en mêlant les publics jeunes pour lutter contre la stigmatisation et la discrimination. Cette démarche éducative et culturelle permet le déplacement des publics des quartiers vers les lieux culturels centraux et inversement. Ce projet vise aussi à favoriser l'acquisition d'aptitudes transposables dans l'environnement scolaire et social, à valoriser le travail artistique des jeunes par des présentations publiques, à impulser la motivation et le désir de s'inscrire dans une pratique régulière et d'ac-compagner les jeunes motivés pour s'engager dans un projet à long terme. Public : jeunes de Clermont-Ferrand Quartiers : tous quartiers	200 000,00	32 000,00	32 000,00	32 000,00
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS FEDERATION DU PDD	**Espace Champratel Solidarité / Pôle de proximité** - Cet espace a pour vocation à lutter contre l'isolement des personnes défavorisées, contre la stigmatisation des habitants du quartier en favorisant l'ouverture vers l'extérieur, contre l'exclusion, en favorisant la participation active des habitants dans la vie de leur quartier, de leur ville. Pour cela, l'association reçoit au sein de « espace solidarité (appartement similaire à ceux qu'occupent les habitants), dans le quartier de Champratel, des familles, pour une aide morale, matérielle, ou pour participer à des activités d'éducation populaire. Des bénévoles et animatrices accompagnent les habitants sur des cours d'alphabétisation, des séances d'initiation à l'informatique, un salon de coiffure, des ateliers de la solidarité. La mixité sociale, géographique et culturelle est mise en avant. Public : tout public en difficulté Quartiers : Quartiers Nord	82 230,00	15 000,00	20 000,00	15 000,00

Maître d'ouvrage	Intitulé des projets	Coût de l'action €	Subvention Politique de la Ville accordée pour 2014	Subvention Politique de la Ville demandée pour 2015	Subvention Politique de la Ville proposée pour 2015
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS FEDERATION DU PDD	**L'éducation populaire, le droit aux vacances et à la culture pour mieux vivre ensemble** Cette action vise à réduire les inégalités en permettant à des personnes en situation de précarité, et notamment celles résidant dans les quartiers prioritaires, d'accéder à la culture, aux loisirs et aux vacances, et à lutter contre l'isolement et l'exclusion en favorisant l'ouverture à d'autres horizons et à la mixité des publics (géographique, sociale et culturelle). L'association participe ainsi au départ en vacances de familles (toute l'année pendant les vacances scolaires), organise des séjours pour les enfants (vacances d'hiver et d'été) et des séjours collectifs d'une semaine pour les seniors isolés. Parallèlement, une sortie pour les enfants est prévue chaque trimestre (sortie neige ou nature, spectacle jeune public,…) ; des sorties en famille sont aussi organisées (sites patrimoniaux, évènements,…) et des places de cinéma sont distribuées. Public : famille et enfants Quartiers : tous quartiers prioritaires	193 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
SOLIDARITE FEMMES IMMIGREES	**Intégration des femmes immigrées (Un tremplin pour les Femmes)** Celle action vise à créer et favoriser le lien social, à lutter contre la discrimination et pour la participation citoyenne, et à assurer l'interface avec les services publics. Pour cela, des permanences d'accueil sont mises en place pour de l'information, de l'orientation, de l'aide aux démarches. Des ateliers thématiques sont organisés ainsi que des groupes de paroles, des sorties culturelles et festives. Public : femmes isolées, précaires Quartiers : Saint Jacques et Fontaine du Bac	44 957,00	4 000,00	6 000,00	4 000,00
STADE CLERMONTOIS HANDBALL	**La Leg'hand urbaine** Partant du constat que l'accès au sport permet l'acquisition de codes sociaux, de savoir-être et de savoir-faire indispensables à l'insertion (consolidation de liens sociaux, notion d'exactitude, esprit d'équipe, notions d'effort, de tolérance, de respect) le Stade Clermontois Handball souhaite développer son activité en direction des jeunes de Croix de Neyrat. Ainsi, le club a pour objectif d'encourager l'insertion sociale et sportive, l'esprit collectif et les pratiques citoyennes des adolescents par la mise en place d'un accueil de jeunes, d'organisation d'activités sportives et de loisirs ouvertes au non-licenciés (accent mis sur la participation des filles, sur l'hygiène alimentaire et la santé, sur l'image ludique et accessible du sport pour donner l'envie d'une pratique permanente, sur l'échange avec les jeunes autour des notions de règles, d'hygiène, de lien social). Le club souhaite aussi que son action soit dirigée en direction des familles pour inclure les parents dans ce processus de sensibilisation des avantages de la pratique sportive. L'objectif est également de dynamiser la vie sociale Public : tout public Quartiers : Croix de Neyrat	9 610,00	/	3 400,00	3 400,00
TOTAL			**234 400,00**	**358 668,00**	**289 896,00**

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 15 juillet 2015

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Simon POURRET

Convention entre la Ville de Clermont-Ferrand et la Fédération du Secours Populaire Français du département du Puy-de-Dôme

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 dite de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

La Ville de Clermont-Ferrand, représentée par Monsieur le Maire, dûment habilité en vertu de la délibération du 26 juin 2015, d'une part,

Et

« La Fédération du Secours Populaire Français du département du Puy-de-Dôme », association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 10 rue de Bien Assis**,** à Clermont-Ferrand représentée par Madame Nicole ROUVET, Secrétaire Générale de l'association,
SIRET n° 30967520500137, d'autre part,

Conviennent ensemble ce qui suit :

Préambule

La Fédération du Secours Populaire Français du département du Puy-de-Dôme est implantée à Clermont-Ferrand depuis plusieurs décennies. Depuis cette période, elle a développé des actions visant à « pratiquer la solidarité » en apportant un soutien matériel, sanitaire, médical, moral et juridique aux personnes dans le besoin.

La Ville de Clermont-Ferrand soutient La Fédération du Secours Populaire Français du département du Puy-de-Dôme dans sa manière d'intervenir dans la proximité des habitants et reconnaît l'expertise de l'association dans le domaine de la solidarité.

Article 1 - Objet de la convention

La Ville de Clermont-Ferrand soutient La Fédération du Secours Populaire Français du département du Puy-de-Dôme dans l'exercice de ses missions de :

- mise en œuvre d'un espace de solidarité à Champratel
- mise en œuvre d'une action d'éducation populaire, de droit aux vacances et à la culture pour mieux vivre ensemble

<u>Article 2</u> -Objectifs des interventions de la Fédération du Secours Populaire Français du département du Puy-de-Dôme

Espace Champratel Solidarité :

Cette action vise à lutter contre l'isolement des personnes défavorisées et en particulier des femmes, à lutter contre la stigmatisation des habitants du quartier en favorisant l'ouverture vers l'extérieur, et à lutter contre l'exclusion en favorisant la participation active des habitants.

Les activités mises en place dans ce cadre (alphabétisation, initiation à l'informatique, salon de coiffure, ateliers de solidarité, participation aux animations du quartier) permettent aux personnes d'exister à travers une action qu'elles réalisent les aidant à devenir autonomes, à exercer leur citoyenneté, à comprendre leur environnement.

L'éducation populaire, le droit aux vacances et à la culture pour mieux vivre ensemble :

Cette action a pour objectif de réduire les inégalités en permettant aux personnes en situation de précarité, notamment celles résidant dans les quartiers prioritaires, d'accéder à la culture, aux loisirs et aux vacances, aidant ainsi à lutter contre l'isolement et l'exclusion et favorisant l'ouverture à d'autres horizons, la mixité des publics (géographique, sociale, culturelle).

Elle se concrétise par l'accompagnement au départ en vacances en famille, par des séjours en colonie pour les enfants, par un séjour collectif d'une semaine pour les seniors isolés. Par ailleurs, des sorties culturelles sont mises en place pour les enfants et pour les familles, et des places de cinéma sont distribuées.

<u>Article 3</u> - Engagement de la Fédération du Secours Populaire Français du département du Puy-de-Dôme

L'association s'engage :

- à fournir un dossier type « Politique de la Ville »,

- à remettre une description de l'opération insistant sur les modalités de fonctionnement et de participation des habitants,

- à remettre un bilan technique et financier de l'ensemble des actions financées, ainsi qu'un projet technique et financier prévisionnel pour l'année suivante.

<u>Article 4</u> - Participation financière et modalités de versement

Afin de soutenir l'association dans ses missions et l'aider à réaliser les objectifs définis par la présente convention, la Ville de Clermont-Ferrand s'engage à verser 30 000 € au titre de l'année 2015, répartis comme suit :

- Espace Champratel Solidarité : 15 000 €
- L'Education Populaire, le droit aux vacances et à la culture pour tous pour mieux vivre ensemble : 15 000 €

Ces montants intègrent le coût lié à l'activité et une partie du fonctionnement de l'association.

La subvention sera versée au compte de l'association "Fédération du Secours Populaire Français » :

Code banque :18715, Code guichet : 00200, Numéro de compte : 08100673191 Clé RIB : 32,

à la banque "Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin"

Article 5 - Justificatifs et contrôle

L'ensemble des documents comptables (compte de résultat, bilan, budget) seront fournis par l'association à la Ville avant le 15/09 de l'année en cours.

Article 6 - Information du public

Pour les actions retenues au titre de la présente convention, les documents de communication et les supports publicitaires devront faire état de la participation de la Ville de Clermont-Ferrand (par exemple au moyen de l'apposition de son logo).

Article 7 - Assurances

L'association souscrira toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paiera les primes et les cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville de Clermont-Ferrand puisse être mise en cause. Elle devra justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondantes.

Article 8 - Modification de la convention

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant, et deviendra effective après signature de celui-ci par les parties.

Article 9 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, à compter de sa signature.

Article 10 - Résiliation

La convention peut être dénoncée en cours d'année, soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. La dénonciation se fera six mois avant l'expiration de la période contractuelle, par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de non-respect des engagements pris ou si le bilan ne correspond pas au programme prévu, la convention pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure, par le Maire.

En outre, si l'activité réelle de l'association était quantitativement et qualitativement inférieure aux prévisions présentées la Fédération du Secours Populaire Français du département du Puy-de-Dôme, celle-ci s'engage à alerter les services de la Ville afin de procéder à une analyse commune de la situation ; à défaut, la Ville de Clermont-Ferrand se réserve le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie de la subvention.

<u>Article 11</u> - Litige

Tout litige relevant de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Clermont-Ferrand

Fait à Clermont-Ferrand, le

Pour la Fédération du Secours Populaire Français du département du Puy-de-Dôme, La Secrétaire Générale,	**Pour la Ville de Clermont-Ferrand, Le Maire,**
Nicole ROUVET	**Olivier BIANCHI**

Convention entre la Ville de Clermont-Ferrand et Premudanse

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 dite de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

La Ville de Clermont-Ferrand, représentée par Monsieur le Maire, dûment habilité en vertu de la délibération du 26 juin 2015, d'une part,

Et

« Premudanse », association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 35 avenue des Etats Unis**,** à Clermont-Ferrand représentée par Madame Liliane CHAUCOT, Présidente de l'association,
SIRET n° 34998249600029, d'autre part,

Conviennent ensemble ce qui suit :

Préambule

Premudanse est implantée à Clermont-Ferrand depuis 1987. Depuis cette date, elle a développé des actions visant à promouvoir la danse sous toutes ses formes et à proposer une offre culturelle en favorisant l'accès pour tous les publics à la pratique artistique et au spectacle vivant. Son action se concentre aujourd'hui sur la mise en œuvre d'un projet portant sur les cultures urbaines (ateliers et spectacles de danses hip hop, graff, musique…).

La Ville de Clermont-Ferrand soutient Premudanse dans sa manière d'intervenir depuis plus de vingt ans dans la proximité des habitants et reconnaît l'expertise ainsi que l'approche professionnelle des intervenants dans le domaine du spectacle vivant et des cultures urbaines.

Article 1 - Objet de la convention

La Ville de Clermont-Ferrand soutient Premudanse dans l'exercice de sa mission de mise en œuvre des actions menées autour des cultures urbaines : les Trans'Urbaines.

Article 2 -Objectifs des interventions de Premudanse

Les Trans'Urbaines :

Ce projet vise à permettre aux enfants et aux jeunes des quartiers prioritaires de bénéficier d'un accès au spectacle vivant et à des ateliers de pratiques artistiques encadrées par des professionnels de qualité.

Le développement du lien social, de la mixité sociale, de la mobilité par le déplacement des publics des quartiers vers les lieux culturels centraux et inversement, la participation à une démarche éducative et culturelle, sont des axes de travail importants des Trans'Urbaines.

Cette action doit permettre l'acquisition d'aptitudes transposables dans l'environnement scolaire et social, la valorisation du travail artistique par des représentations publiques, la motivation et le désir de s'inscrire dans une pratique régulière et éventuellement dans un projet à long terme.

Article 3 - Engagement de l'association Premudanse

L'association s'engage :

- à fournir deux dossiers types :
 · un dossier demande de fonctionnement
 · un dossier « Politique de la Ville »

- à remettre une description de l'opération insistant sur les modalités de fonctionnement et de participation des habitants,

- à remettre un bilan technique et financier de l'ensemble des actions financées, ainsi qu'un projet technique et financier prévisionnel pour l'année suivante.

Article 4 - Participation financière et modalités de versement

Afin de soutenir l'association dans ses missions et l'aider à réaliser les objectifs définis par la présente convention, la Ville de Clermont-Ferrand s'engage à verser 45 000 € au titre de l'année 2015, répartis comme suit :

- Fonctionnement (Direction de la Culture): 13 000 €
- Les Trans'Urbaines (Politique de la Ville): 32 000 €

Ces montants intègrent le coût lié à l'activité et une partie du fonctionnement de l'association.

La subvention sera versée au compte de l'association "Premudanse" :

Code banque :11907, Code guichet : 00010, Numéro de compte : 00117431486 Clé RIB : 82,

à la banque "Banque Populaire du Massif Central"

Article 5 - Justificatifs et contrôle

L'ensemble des documents comptables (compte de résultat, bilan, budget) seront fournis par l'association à la Ville avant le 15/09 de l'année en cours.

Article 6 - Information du public

Pour les actions retenues au titre de la présente convention les documents de communication et les supports publicitaires devront faire état de la participation de la Ville de Clermont-Ferrand (par exemple au moyen de l'apposition de son logo).

Article 7 - Assurances

L'association souscrira toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paiera les primes et les cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville de Clermont-Ferrand puisse être mise en cause. Elle devra justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondantes.

Article 8 - Modification de la convention

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant, et deviendra effective après signature de celui-ci par les parties.

Article 9 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, à compter de sa signature.

Article 10 - Résiliation

La convention peut être dénoncée en cours d'année, soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. La dénonciation se fera six mois avant l'expiration de la période contractuelle, par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de non-respect des engagements pris ou si le bilan ne correspond pas au programme prévu, la convention pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure, par le Maire.

En outre, si l'activité réelle de l'association était quantitativement et qualitativement inférieure aux prévisions présentées par l'association Premudanse, celle-ci s'engage à alerter les services de la Ville afin de procéder à une analyse commune de la situation ; à défaut, la Ville de Clermont-Ferrand se réserve le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie de la subvention.

Article 11 - Litige

Tout litige relevant de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Clermont-Ferrand

Fait à Clermont-Ferrand, le

Pour l'Association « Premudanse », La Présidente,	**Pour la Ville de Clermont-Ferrand, Le Maire,**
Liliane CHAUCOT	**Olivier BIANCHI**

Convention entre la Ville de Clermont-Ferrand et l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ADSEA)

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 dite de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

La Ville de Clermont-Ferrand, représentée par Monsieur le Maire, dûment habilité en vertu de la délibération du 26 juin 2015, d'une part,

Et

L'« Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence », association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 12 Boulevard Pochet Lagaye**,** à Clermont-Ferrand représentée par Madame Isabelle DUBOIS, Présidente de l'association,
SIRET n° 77922212400058, d'autre part,

Conviennent ensemble ce qui suit :

Préambule

L'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence est implantée à Clermont-Ferrand depuis 1956. Depuis cette date, elle a développé des actions visant à intervenir dans les domaines relatifs à l'enfance et à l'adolescence en situation à risque, en souffrance ou inadaptée. En prenant en considération l'environnement des jeunes en difficulté, l'ADSEA met en place des services de prévention, des actions éducatives en milieu ouvert, des actions d'insertion, de solidarité,…

La Ville de Clermont-Ferrand soutient l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence dans sa manière d'intervenir dans la proximité des habitants et reconnaît l'expertise ainsi que l'approche professionnelle des intervenants dans le domaine de la protection de l'enfance et de l'adolescence.

Article 1 - Objet de la convention

La Ville de Clermont-Ferrand soutient **l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence** dans l'exercice de sa mission de mise en œuvre des actions menées autour de la protection de la jeunesse.

<u>Article 2</u> -Objectifs des interventions de l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence

Dynamisation des habitants – Croix de Neyrat :
Cette action cherche à développer le pouvoir d'agir des habitants dans une dimension collective. Elle s'inscrit en priorité dans un travail de proximité autour de la citoyenneté et de la participation des habitants et vise à permettre une reconnaissance de la maîtrise d'usage des habitants par les institutions.
La présence de l'ADSEA sur le territoire lui permet de prendre une place de médiateur, initiateur, mobilisateur, co-acteur pour, au final, réorienter les habitants vers les offres associatives ou institutionnelles.
Cette intervention de l'ADSEA s'inscrit en cohérence avec la stratégie émergente portée par la Ville en matière de mobilisation et information des habitants sur les questions de renouvellement urbain, ou d'accès aux dispositifs d'aide à l'emploi.

Chantiers Educatifs :
Les chantiers sont fournis par les bailleurs ou les collectivités locales ; ils sont destinés aux jeunes entre 14 et 17 ans et un contrat tripartite (enfant/parents/ADSEA) est signé précisant la tâche à accomplir et la nature de la contrepartie.
Ces chantiers, adaptés à l'âge des participants, permettent de financer un projet collectif ou individuel, mais ils sont aussi un support éducatif mettant en action les notions d'effort, de solidarité, de persévérance et permettent de modifier les représentations entre les jeunes et les habitants du quartier.
Il s'agit de chantiers de courte durée (2 à 3 jours) avec un effectif réduit (5 à 6 jeunes) pour un support éducatif de qualité.
Ces chantiers sont conduits de manière concertée avec les équipes de la Ville, ou d'autres institutions, afin d'améliorer le repérage et le suivi des jeunes concernés. Cette action peut être un outil mobilisable par les équipes pluridisciplinaires « jeunes adultes » mise en place dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité.

Chantiers agricoles :
Ces chantiers représentent un potentiel d'emploi, le secteur agricole étant en recherche de main d'œuvre saisonnière non qualifiée. L'objectif des éducateurs de l'ADSEA est d'utiliser ce potentiel dans un travail de reconstruction sociale engagé auprès des jeunes et des personnes en situation d'exclusion ou de marginalisation.
L'éducateur accompagne et encadre sur les lieux de chantier et partage avec les salariés le travail à accomplir, la tranche de vie qui s'y rapporte et se positionne avec un regard validant.
En plus d'une réponse financière ponctuelle, le participant à ces chantiers est mis en situation effective de salarié avec l'intérêt qu'apporte cette considération sociale.
Ces chantiers sont conduits de manière concertée avec les équipes de la Ville, ou d'autres institutions, afin d'améliorer le repérage et le suivi des jeunes concernés. Cette action peut être un outil mobilisable par les équipes pluridisciplinaires « jeunes adultes » mise en place dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité.

Dynamisation des habitants Saint Jacques :
Cette action vise à développer la participation des habitants aux projets qui les concernent pour faciliter et accompagner une évolution du statut de locataire, pour revaloriser le statut d'adulte et la fonction parentale dans le quartier, pour développer et mettre en valeur les ressources du quartier.
Pour cela, l'ADSEA intervient de manière ciblée, par exemple en mobilisant les habitants autour de l'occupation et l'investissement d'un appartement mis à disposition par le bailleur (atelier art plastique pour les enfants et aide aux devoirs), en créant des animations en pied d'immeuble permettant d'entrer en relation avec des parents en difficultés éducatives avec leurs enfants, en travaillant avec les associations de quartier (participation à la fête de quartier, club de foot,…).

Cette intervention de l'ADSEA s'inscrit en cohérence avec la stratégie émergente portée par la Ville en matière de mobilisation et information des habitants sur les questions de renouvellement urbain, ou d'accès aux dispositifs d'aide à l'emploi.

Actions jeunes :

Ces actions ont pour objet de prévenir les difficultés adolescentes, les conduites à risque et leurs conséquences individuelles et collectives, d'accompagner les jeunes vers une démarche d'insertion sociale, professionnelle, culturelle, de soutenir les parents dans leur rôles et fonctions, de créer des supports médiateurs à la relation éducative.

Elles prennent la forme de chantiers éducatifs destinés aux mineurs, de camps et de courts séjours, de sorties loisirs et culture, de sorties familiales, de mise en place d'ateliers.

<u>Article 3</u> - Engagement de l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence

L'association s'engage :

- à fournir un dossier type « Politique de la Ville »,

- à remettre une description de l'opération insistant sur les modalités de fonctionnement et de participation des habitants,

- à remettre un bilan technique et financier de l'ensemble des actions financées, ainsi qu'un projet technique et financier prévisionnel pour l'année suivante.

<u>Article 4</u> - Participation financière et modalités de versement

Afin de soutenir l'association dans ses missions et l'aider à réaliser les objectifs définis par la présente convention, la Ville de Clermont-Ferrand s'engage à verser 56 500 € au titre de l'année 2015, répartis comme suit :

- Dynamisation sociale Croix de Neyrat: 13 000 €
- Chantiers éducatifs: 3 500 €
- Chantiers agricoles : 10 000 €
- Dynamisation des habitants Saint Jacques : 12 500 €
- Actions jeunes : 17 500 €

Ces montants intègrent le coût lié à l'activité de l'association.

La subvention sera versée au compte de l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence

Code banque :18715, Code guichet : 00200, Numéro de compte : 08779364815 Clé RIB : 70,

à la banque "Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin"

<u>Article 5</u> - Justificatifs et contrôle

L'ensemble des documents comptables (compte de résultat, bilan, budget) seront fournis par l'association à la Ville avant le 15/09 de l'année en cours.

<u>Article 6</u> - Information du public

Pour les actions retenues au titre de la présente convention les documents de communication et les supports publicitaires devront faire état de la participation de la Ville de Clermont-Ferrand (par exemple au moyen de l'apposition de son logo).

Article 7 - Assurances

L'association souscrira toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paiera les primes et les cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville de Clermont-Ferrand puisse être mise en cause. Elle devra justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondantes.

Article 8 - Modification de la convention

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant, et deviendra effective après signature de celui-ci par les parties.

Article 9 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, à compter de sa signature.

Article 10 - Résiliation

La convention peut être dénoncée en cours d'année, soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. La dénonciation se fera six mois avant l'expiration de la période contractuelle, par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de non-respect des engagements pris ou si le bilan ne correspond pas au programme prévu, la convention pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure, par le Maire.

En outre, si l'activité réelle de l'association était quantitativement et qualitativement inférieure aux prévisions présentées par l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence, celle-ci s'engage à alerter les services de la Ville afin de procéder à une analyse commune de la situation ; à défaut, la Ville de Clermont-Ferrand se réserve le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie de la subvention.

Article 11 - Litige

Tout litige relevant de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Clermont-Ferrand

Fait à Clermont-Ferrand, le

Pour l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence La Présidente,	**Pour la Ville de Clermont-Ferrand, Le Maire,**

Isabelle DUBOIS **Olivier BIANCHI**